



## **Arrêté municipal n°76/2024**

Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire

Espace Beltrame à l'occasion d'octobre rose

Le Maire de la Commune d'ILLIES,

- ✓ Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-2, L. 3335-4,
- ✓ Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8,
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 1977 portant fixation d'un périmètre de protection autour de certains établissements,
- ✓ Vu la demande de la présidente de l'association comité des fêtes,

### **Arrête**

#### **Article 1 :**

Mme LAMAQUE Colette, Présidente du Comité des fêtes demeurant à ILLIES est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire les 12 et 13 octobre 2024 Espace Beltrame à ILLIES pour l'occasion d'octobre rose.

#### **Article 2 :**

A charge par celle-ci de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons.

#### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera transmis :

- ✓ A Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de la Bassée

En foi de quoi le Maire délivre le présent arrêté pour faire valoir ce que de droit.

Fait à ILLIES, le 01/10/2024

Le Maire,  
**Damien HAYART**



*Ma JG*  
*Hayart*